

DELIBERATION N° 21 - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2020

Rapporteur : M. LAMY

Conformément aux articles L. 1612-2 et L. 1612-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du budget primitif peut avoir lieu jusqu'au 15 avril de l'année d'exécution (ou le 30 avril en cas de renouvellement du Conseil Municipal).

Cependant en raison de l'épidémie de Covid-19 et des mesures sanitaires prises pour lutter contre cette épidémie, le vote du budget primitif 2020 peut avoir lieu jusqu'au 31 juillet 2020 conformément à l'Ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 2312-3 du même code, le vote du budget pour les communes de moins de 10 000 habitants se fait par nature.

Il convient de souligner que le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu durant la séance du Conseil Municipal du 15 juin 2020 (délibération n°2) sur la base d'un rapport communiqué avec la convocation.

Par ailleurs, suite à la présentation du Compte de Gestion 2019, du Compte Administratif 2019 et de l'affectation des résultats 2019 dans la même séance, les résultats et reports de crédits de l'année 2019 sont inclus dans le Budget Primitif 2020.

La lecture du Budget Primitif 2020 fait apparaître les chiffres suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Réelles	5 121 600,00 €	5 736 400,00 €
Ordres	693 800,00 €	79 000,00 €
Total fonctionnement	5 815 400,00 €	5 815 400,00 €
Investissement		
Réelles	2 879 307,93 €	1 072 629,86 €
Reports crédits 2019	3 545 698,78 €	395 000,00 €
Ordres	479 000,00 €	1 093 800,00 €
Reprise des résultats 2019	€	4 342 576,85 €
Total investissement	6 904 006,71 €	6 904 006,71 €
Budget Total		
Total global réel	8 000 907,93 €	6 809 029,86 €
Total global des reports de crédits 2019	3 545 698,78 €	395 000,00 €
Total global ordres	1 172 800,00 €	1 172 800,00 €
Total reprise des résultats 2019	€	4 342 576,85 €
Total global	12 719 406,71 €	12 719 406,71 €

Le Budget Primitif 2020 est présenté en équilibre dans chaque section et globalement.

La Commission finances, ressources humaines, administration générale a rendu un avis favorable le 25 juin 2020.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité : 25 voix pour et 3 abstentions (Groupe Pour Ludres, Résolument)

- d'approuver le Budget Primitif 2020 arrêté aux chiffres ci-dessus (et ci-joint).